

Séance publique du 24 février 2006

## Principales interventions du groupe socialiste

**Question d'actualité** : conséquences de la réforme des ZEP pour les collèges du Val d'Oise :  
Didier Arnal, Dominique Gillot p.2

6-01 : **Programmation des équipements sportifs et de jeunesse 2006** : Gérard Sebaoun,  
François Pupponi p.5

7-01 : Soutien à la construction et à l'aménagement des salles à vocation culturelle :  
**commune d'Eaubonne pour la réalisation d'un centre culturel** : Jackie Breton, François  
Balageas p.10

7-02 : subvention départementale pour la **restauration des monuments historiques** classés  
ou inscrits, adoption du barème 2006 : Gérard Sebaoun p.11

1-09 : Dispositifs de subventionnement des collectivités territoriales du Val d'Oise souhaitant  
utiliser les outils **Cartevaloise avec ou sans WEBCT 95 pour développer la**  
**dématérialisation des relations à l'usager** : Gérard Sebaoun p.12

1-11 : Versement d'une subvention de fonctionnement mensuelle à **VOTV** : Dominique  
Gillot, Andrée Salgues p.14

2-08 : Participation du Conseil général au débat public relatif au **prolongement de la**  
**Francilienne de Cergy-Pontoise à Poissy/Orgeval** : Dominique Gillot, François Pupponi,  
Jackie Breton p.16

3-03 : Avis du département concernant la **révision du Plan d'exposition au bruit de Roissy-**  
**CDG** : Viviane Gris, Hussein Mokhtari p. 23

4-05 : Financement des **dépistages des cancers** : Gérard Sebaoun p.24

4-07 : Modalités de mise en œuvre du **Fonds de solidarité pour le logement** : Viviane Gris,  
Gérard Sebaoun p.26

**Motion** : Saisine de la 1<sup>ère</sup> commission au sujet de la notation du Conseil général effectuée  
par un cabinet indépendant : Dominique Gillot p.28

## **Question d'actualité**

### **Monsieur ARNAL**

*« Monsieur le Président,*

*Depuis quelques mois le Gouvernement promet une remise à plat complète de l'éducation prioritaire, particulièrement dans les quartiers qui ont connu des violences au cours du mois de novembre 2005. Le 8 février dernier, le Ministre de l'Education nationale a exposé son projet de réforme des zones d'éducation prioritaire.*

*Monsieur de Robien a annoncé la mise en œuvre du projet « ambition réussite » qui concernera 249 collèges en France. Dans le Val d'Oise, cinq collèges seulement sont concernés contre 22 antérieurement.*

*Ce projet arrive sans la moindre concertation avec les personnels enseignants et les élus locaux. Ce gouvernement a déjà transféré ses agents aux conseils généraux sans compensations financières. Aujourd'hui, il se passe de l'avis et du point de vue de notre institution lorsqu'il s'agit d'opérer une réforme du mode de fonctionnement de nos collèges.*

*Aucun moyen budgétaire supplémentaire adapté n'a été annoncé par le Gouvernement. Il s'agit simplement d'une redistribution de l'enveloppe budgétaire actuelle. Si aujourd'hui les ZEP ont besoin d'un second souffle et nécessitent une remise en question, ceci doit effectivement passer par la fin d'un saupoudrage des moyens mais certainement pas par le déshabillage de 22 collèges valdoisiens pour en habiller cinq.*

*Que faut-il attendre pour ces collèges restés dans un système ZEP vidé de son sens faute de financement ? Qui va supporter les conséquences de cet abandon ?*

*Cette réforme des ZEP est particulièrement inquiétante pour les Valdoisiens : parents, professeurs, personnels encadrants ou élus. Le Conseil Général dispose d'une compétence importante pour la gestion des collèges : il ne peut pas rester silencieux devant cette nouvelle attaque contre le service public et la mise en place d'un dispositif scolaire qui structure dans les faits une école à plusieurs vitesses.*

*Monsieur le Président, parlementaire UMP, nous vous demandons d'obtenir des garanties sur les postes d'enseignants et d'encadrants et plus généralement sur les moyens budgétaires alloués à nos collèges. Au moment où se discute un projet de loi « pour l'égalité des chances », comment pourriez-vous accepter que 17 collèges situés dans des villes connues pour leurs difficultés souffrent d'une baisse de moyens pour fonctionner ? »*

### **Monsieur SCELLIER**

Je tiens à rappeler certains éléments qui traduisent l'effort de notre Département en matière d'éducation et plus spécifiquement à l'égard des collèges. Trois nouveaux collèges vont être ouverts à la rentrée 2006. Ces ouvertures font suite à celles de Bray-et-Lû et de Vigny. Des travaux de restructuration vont également être entamés sur un ensemble d'établissements.

Nous adoptons et nous développons constamment les moyens consacrés aux projets d'actions périscolaires, notamment en matière de réussite éducative. Nous souhaitons pérenniser le soutien que nous accordons aux chefs d'établissement, en particulier dans l'exercice de leur autorité fonctionnelle à l'égard des agents relevant du Département (TOS, etc.). Nous allons réaliser un internat dans l'un des collèges de Cergy. Nous augmentons continuellement la dotation de fonctionnement des collèges et ce, malgré la baisse tendancielle des effectifs de certains établissements. Nous améliorons la gestion quotidienne des collèges par la mise en place, entre autres, de contrats d'entretien, de contrats de maintenance, (etc.).

L'enveloppe budgétaire allouée aux collèges occupe la troisième place du budget départemental en termes d'importance.

Sur le plan national, notre appartenance à la majorité gouvernementale ne nous interdit pas de nous exprimer. Toutefois, nous dépendons, en tant que collectivité locale, des décisions de l'Etat. Madame l'Inspectrice d'Académie nous a indiqué que les moyens spécifiques attribués à l'Education prioritaire seront distribués, pour la rentrée 2006, suivant les mêmes critères que les années précédentes. Seules la baisse des effectifs de certains établissements et la modification de la grille horaire peuvent se traduire par une diminution de moyens.

La carte des établissements placés en ZEP ou en REP ne connaît pas de modifications. Les moyens affectés au titre de l'éducation prioritaire aux cinq collèges valdoisiens du réseau « ambition réussite » sont des moyens complémentaires.

1 000 enseignants vont être affectés au niveau national, soit une moyenne de quatre par établissement. Les moyens en personnel médico-sociaux seront renforcés. Le nombre de bourses au mérite va être augmenté. Enfin, le tutorat va être mis en place.

Je ne pense pas que l'on puisse dire que le système de l'éducation prioritaire soit vidé de son sens. Les cinq collèges qui vont bénéficier de moyens accrus sont ceux qui accumulent le plus de difficultés en matière de situation de famille, de retard scolaire, (etc.).

D'après un sondage, 85 % des enseignants du secondaire considéreraient que la mise en place des collèges « ambition réussite » est une bonne mesure.

Le terme « ambition réussite » est un terme qui doit concerner l'ensemble de nos établissements scolaires. La première mission de l'Education nationale est de faire en sorte que « l'ambition réussite » soit l'ambition de tous. Ce qualificatif doit concerner la totalité de nos établissements scolaires.

Il me paraît curieux que ce label n'ait été accordé qu'à cinq collèges du Val d'Oise. Je regrette que la concertation n'ait pas été plus aboutie. J'ai fait part de ce regret au Ministre de l'Education. Nous avons convenu avec le Préfet d'intervenir auprès du Ministère de l'Education afin que la dotation accordée au Département soit revue à la hausse.

### **Monsieur ARNAL**

Nous ne contestons pas les efforts consentis par le Département en matière de construction, de réhabilitation, (etc.). Nous craignons par contre que le désengagement de l'Etat oblige le Département à intervenir encore davantage.

Les résultats de la politique du Gouvernement que vous soutenez nous rendent dramatiquement inquiets. Les déclarations du Ministre de l'Intérieur le 22 février dernier soulèvent de nombreuses interrogations. Le rôle de l'Education nationale, bien qu'irremplaçable, est sérieusement mis à mal.

Nous regarderons avec intérêt le sondage auquel vous faites référence. J'ignore quels sont les enseignants qui se disent satisfaits des conditions dans lesquels ils auront à exercer leur métier.

Nous ne saurions que trop vous inciter à user de vos bonnes relations avec le Ministre de l'Education nationale afin de plaider la cause du Val d'Oise.

Je souhaiterais que Madame Gillot, qui siège au CDEN, complète mes propos.

### **Monsieur SCELLIER**

Je ne souhaite pas, en autorisant Madame Gillot à intervenir, être l'instigateur d'une jurisprudence contraire à notre règlement intérieur.

Le fait que l'Etat ne recoure que très rarement à la concertation avec les responsables locaux est regrettable. Je suis le premier à condamner cette pratique récurrente. Cependant, je ne

peux pas vous laisser dire que nous sommes confrontés à un désengagement scandaleux de l'Etat. Des moyens supplémentaires sont accordés à 249 établissements. Peut-être aurait-il fallu élargir le nombre des établissements bénéficiaires ? Cela étant, tout n'est pas question de moyens financiers. L'Education nationale française, notamment le secondaire, est celle qui consomme le plus de moyens financiers en Europe. Malgré cela, les résultats obtenus par le secondaire sont en deçà de ceux de nombreux pays européens. Il est indispensable que nous ayons conscience de cela. Le fonctionnement de l'Education nationale pose des problèmes très variés qui ne sont pas liés qu'aux moyens financiers. Il convient de travailler à l'organisation, aux objectifs ainsi qu'aux comportements pédagogiques des établissements scolaires. L'égalitarisme républicain poussé à l'extrême peut causer les plus grandes disparités.

L'éducation secondaire est extrêmement coûteuse en France. A l'inverse, les universités sont complètement démunies. Il s'agit d'un élément d'inquiétude qu'il faut prendre en compte.

### **Madame GILLOT**

Vous avez, Monsieur le Président, été induit en erreur par une note de l'Inspection d'Académie. Tel est ce qui nous a été rapporté par l'Inspectrice d'Académie à l'occasion du CDEN.

L'Inspectrice d'Académie est extrêmement mal à l'aise à l'égard des mesures relatives à la carte scolaire. Il s'agit d'une décision arbitraire du Ministre, relayée par le Recteur sans concertation ni avec les personnels, ni avec les parents d'élèves, ni avec les élus. L'Inspectrice d'Académie se considère incapable de valider les critères qui ont été retenus. Elle réclame du temps pour procéder à une vérification.

Le Préfet est également très embarrassé. Notre Assemblée doit veiller à ne pas répercuter des arguments d'habillage. Personne n'est aujourd'hui capable de dire pourquoi seuls cinq collèges ont été désignés « collègue ambition réussite ». Il est prévu que 17 collèges sortent du dispositif d'éducation prioritaire dans les trois ans à venir.

« L'ambition réussite » doit concerner l'ensemble des établissements. Sur ce point, nous sommes d'accord avec vous Monsieur le Président. Les besoins de rattrapage restent considérables dans le Val d'Oise. Le taux horaire par élève du rattrapage est le plus faible de France, alors que les critères de réussite des élèves ont été pointés du doigt à la fois par le Préfet et l'Inspectrice d'Académie.

### **Monsieur SCHELLIER**

Je ne suis pas pleinement satisfait des critères qui ont été retenus. Je l'ai exprimé à plusieurs reprises, notamment au Préfet. Celui-ci partage mon point de vue.

## **Rapport 6-01 : Programmation des équipements sportifs et de jeunesse 2006 – Première session**

*Une copie de l'avis du Ministère de la Jeunesse et des Sports est remise aux conseillers généraux.*

### **Monsieur DURAND**

Il vous est demandé de vous prononcer sur le soutien que le Conseil Général accorde aux collectivités pour la création et la réhabilitation d'équipements sportifs, de loisirs et de jeunesse. Quinze subventions ont été proposées pour un montant total de 1 427 080,74 euros. Il a été convenu de proroger, jusqu'au 31 décembre 2006, huit subventions pour un montant total de 993 900,97 euros. Il a été pris acte du renoncement à cinq subventions pour un montant total de 584 621,70 euros.

Un dossier nous a été proposé par la communauté d'agglomération Val de France pour la réhabilitation du Centre nautique de Sarcelles. Ce dossier concerne le versement d'une subvention d'un montant de 724 437,20 euros correspondant à une première phase de travaux ayant déjà été réalisée. Le Conseil Général doit se prononcer sur une subvention de principe. Il devra décider ultérieurement d'une position précise et pérenne s'agissant de son soutien à ce type de demandes. Le Conseil Général sera de plus en plus sollicité à l'avenir pour la réhabilitation de piscines et de centres nautiques.

Ce rapport a reçu l'avis favorable à l'unanimité de la 6<sup>ème</sup> commission et l'avis conforme de la 1<sup>ère</sup> commission.

### **Monsieur SEBAOUN**

L'une des subventions proposées dans ce rapport porte sur l'extension du lycée Van Gogh à Ermont/Eaubonne. Un gymnase doit être construit. Son accès sera-t-il réservé strictement aux lycéens ou sera-t-il ouvert à d'autres publics ?

Il n'est pas de la compétence du Conseil Général de subventionner des installations dont l'usage est réservé aux seuls lycéens.

### **Monsieur DURAND**

Ce gymnase sera fréquenté en priorité par les lycéens. Il sera également ouvert au monde associatif sportif local, communal et intercommunal. Le cadre dans lequel est entreprise cette opération est celui des établissements sportifs de type 44.22, soit un contexte similaire à celui des gymnases à proximité des collèges.

### **Monsieur GEORGIN**

Je confirme qu'il est prévu de réserver des créneaux horaires en faveur des associations ermontoises.

### **Monsieur PUPPONI**

L'Est du Val d'Oise et la Communauté d'agglomération Val de France se sont depuis longtemps portés candidats pour accueillir un grand pôle nautique. Ce pôle nautique permettrait, entre autres, de former les jeunes. Il existe un déficit d'environ 300 à 400 maîtres nageurs en Ile-de-France. La Communauté d'agglomération s'est d'ores et déjà engagée à mettre à disposition gratuitement ce type d'installations en faveur de la formation des jeunes. Ceci serait un vecteur de création d'emplois.

Il me paraît intéressant que le Conseil Général investisse en faveur de la construction d'un pôle nautique dans l'Est du Département.

### **Monsieur PATERNOTTE**

La formation des éducateurs sportifs constitue l'une des missions du CDFAS. Le CDFAS disposant d'une piscine, il est donc parfaitement en mesure d'assurer la formation des maîtres nageurs. Des créneaux, définis en accord avec le Comité départemental olympique et le CDFAS, sont d'ailleurs prévus à cet effet.

Par ailleurs, je rappelle que l'ILEPS de Cergy-Pontoise a pour vocation, entre autres, de former des maîtres nageurs brevetés d'Etat.

### **Monsieur PUPPONI**

Je connais parfaitement la carte des équipements sportifs du Département. L'Est du Val d'Oise comprend 300 000 habitants. 130 000 sont concentrés au sein de la Communauté d'agglomération Val de France. Sur ces 130 000 habitants, on dénombre 20 % de chômeurs, soit le double de la moyenne nationale. Ce territoire, particulièrement défavorisé, ne possède aucun équipement sportif ou culturel d'intérêt départemental.

### **Monsieur SCELLIER**

Le CDFAS est le seul ensemble sportif à vocation départementale sur le territoire du Val d'Oise. Il sera bientôt rejoint par le stade Michel Hidalgo. Excepté ces deux exemples, il n'existe aucun autre équipement sportif ou culturel d'intérêt départemental.

### **Monsieur PUPPONI**

La construction d'un pôle nautique dédié à la formation dans l'Est du Département constituerait un geste hautement symbolique de la part du Conseil Général.

### **Monsieur SCELLIER**

Nous sommes conscients que les difficultés éprouvées par l'Est du Département nécessitent, de notre part, des efforts particuliers. Le Conseil Général étudiera les projets qui lui seront présentés. La participation du Département à ces projets pourra être accrue compte tenu de la situation difficile à laquelle est confronté l'Est du territoire.

L'Est du Val d'Oise incarne un potentiel économique important. Le paradoxe est que ce territoire cumule les plus grosses potentialités avec les plus grosses difficultés. Des efforts

particuliers doivent être entrepris dans le cadre de l'Établissement public d'aménagement. Nous sommes parfaitement en accord sur ce point.

Je rappelle que la ligne de tramway Saint-Denis/Garges-Sarcelles a bénéficié du soutien du Conseil Général.

Le Conseil Général s'investit autant qu'il le peut pour réduire la fracture qui existe entre l'Est du Département et le reste du territoire valdoisien. La Francilienne a permis d'atténuer la carence en équipements routiers entre l'Est et l'Ouest.

### **Monsieur PUPPONI**

Je ne reproche pas au Conseil Général de rester inactif. Je ne cesse de saluer les aides qui nous sont accordées. Je regrette qu'il ne soit pas porteur d'un projet d'envergure dans l'Est du Département. J'attends ce projet avec impatience. Ce projet, il vous a été proposé. Il aurait été symbolique et fort que le Conseil Général prenne la décision de créer un pôle nautique dans l'Est du Département.

### **Monsieur SCHELLIER**

Je suis tout à fait disposé à examiner un projet structurant qui traduise la volonté du Conseil Général de s'investir en faveur de l'Est du Département. Aucun projet de ce type ne nous est parvenu jusqu'à présent.

### **Monsieur PUPPONI**

Je suis surpris que les services du Conseil Général n'aient pas connaissance de ce projet. Il est en cours de réalisation avec la DDJS. Je n'exige pas du Département qu'il accorde des aides à nos projets. J'attends de lui qu'il soit porteur d'un projet structurant dans l'Est du Val d'Oise.

### **Monsieur SCHELLIER**

L'initiative d'un tel projet doit être impulsée par les acteurs de terrain. La volonté d'accompagnement est ensuite exprimée par le Conseil Général. Tel est le cheminement auquel nous devons nous conformer.

Jusqu'à présent, seul un projet karaté a été transmis à la Direction des sports concernant l'Est du Département. Aucun projet relatif à la construction d'un pôle nautique ne lui a été soumis. Ce projet, une fois déposé, sera bien entendu examiné.

### **Monsieur PUPPONI**

Il est de la responsabilité du Conseil Général de porter des projets de sa propre initiative. Telle est ma conception.

### **Monsieur SCHELLIER**

Le Conseil Général ne fonctionne jamais ainsi, même concernant les collèges. Les projets sont décidés en fonction des demandes formulées par les territoires.

### **Monsieur CLAUDEL**

L'Ouest du Val d'Oise ne compte aucune piscine. Les Vexinois attendent du Département qu'il comble ce déficit. Ce projet doit être une priorité pour le Conseil Général.

### **Monsieur SIBIEUDE**

Il est toujours bénéfique, d'un point de vue psychologique, d'annoncer des projets, encore faut-il qu'il y ait des besoins ou des débouchés. Annoncer la création d'un centre de formation présente un intérêt à condition qu'un tel projet réponde à des besoins. A quoi bon créer un centre de formation si les débouchés sont inexistantes ? De nombreuses formations ne mènent à rien.

### **Monsieur PUPPONI**

Il manque environ 300 maîtres nageurs en Ile-de-France aujourd'hui. Les piscines ne parviennent pas à recruter. Il existe 300 emplois non pourvus. La formation me paraît donc s'imposer.

### **Monsieur SIBIEUDE**

Il convient de faire la distinction entre besoin structurel et besoin conjoncturel.

### **Monsieur PUPPONI**

300 jeunes sont susceptibles d'être employés en tant que maîtres nageurs. Encore faut-il mettre en place les structures de formation adéquates. Il serait regrettable de ne pas le faire sachant que l'Est du Val d'Oise dénombre 20 % de chômeurs.

### **Monsieur SCELLIER**

Je suis attentif aux besoins que vous mentionnez. La mise en œuvre d'un plan piscine régional a été évoquée. Cette annonce n'a pas encore été suivie d'effet. Je rappelle que les questions de formation relèvent essentiellement des compétences de la Région.

La collectivité locale, le Conseil Général et la Région doivent participer ensemble au montage d'un tel dossier. Il appartient à la collectivité locale, en tant que maître d'ouvrage, de solliciter le Département, la Région et l'Etat. Ce type de projet ne peut pas reposer uniquement sur un accord entre la collectivité locale et le Département.

### **Monsieur DURAND**

Dans le cadre du plan piscine, la 6<sup>ème</sup> commission a commencé d'élaborer un projet de dispositif. Par ailleurs, je précise que le projet karaté sera examiné par la commission le 3 mars prochain. La subvention qui sera versée à ce projet devrait atteindre 750 000 euros. J'ajoute que les projets présentés par l'Est du Département sont examinés avec sérieux par la commission.

**Monsieur SCELLIER**

*Le rapport est adopté à l'unanimité.*

## **Rapport 7-01 : Soutien aux communes pour la construction et l'aménagement des salles à vocation culturelle – Commune d'Eaubonne pour la réalisation d'un centre culturel**

### **Monsieur BRETON**

Ce projet est, de mon point de vue, particulièrement intéressant. Il permet de contribuer à la structuration du centre ville d'Eaubonne et de mettre à disposition de ses habitants deux scènes capables d'accueillir des publics différents. Je précise qu'un espace a été prévu pour le cirque.

Le coût total de cette opération s'élève à cinq millions d'euros. La participation demandée au Conseil Général est de 785 750 euros, soit 15,58 % du montant total.

Ce rapport a reçu l'avis favorable à l'unanimité de la 7<sup>ème</sup> commission et l'avis conforme de la 1<sup>ère</sup> commission.

### **Monsieur BALAGEAS**

La réalisation de ce centre culturel était devenue indispensable pour concrétiser l'action culturelle développée au sein de la ville d'Eaubonne. Cette structure était attendue depuis de nombreuses années par les Eaubonnais ainsi que par les associations eaubonnaises. Elle viendra compléter les équipements qui existent déjà dans les communes voisines.

Je remercie par avance tous mes collègues de leur soutien à ce projet culturel.

### **Monsieur SCHELLIER**

*Le rapport est adopté à l'unanimité.*

## **Rapport 7-02 : Subvention départementale pour la restauration des monuments historiques classés ou inscrits. Adoption du barème 2006**

### **Monsieur PARIS**

Ce rapport a pour objet d'adopter le barème 2006 des subventions accordées aux communes pour la restauration des monuments historiques classés ou choisis. Le potentiel fiscal moyen par habitant est en augmentation de 3,7 % cette année. Il convient par conséquent d'actualiser les tableaux en fonction de ce nouveau potentiel fiscal.

Excepté sept communes qui voient leur taux de subvention baisser, aucun changement n'est constaté. Le Conseil Général continuera d'aider les communes ayant engagé des travaux sur plusieurs tranches sur la base des taux précédents.

Ce rapport a reçu l'avis favorable à l'unanimité de la 7<sup>ème</sup> commission et l'avis conforme de la 1<sup>ère</sup> commission.

### **Monsieur SEBAOUN**

Je tiens à rappeler que je m'étais abstenu lors du vote du 25 novembre dernier portant sur la détermination du Fonds départemental d'aide aux communes. J'estime en effet que ce type de dispositif ne prend pas en compte les différences considérables qui existent entre les communes. De ce fait, je m'abstiendrai également de voter ce rapport.

### **Monsieur SCHELLIER**

Le rapport est adopté à la majorité (abstention de Monsieur Sebaoun).

## **Rapport 1-09 : Dispositifs de subventionnement des collectivités territoriales du Val d'Oise souhaitant utiliser les outils Cartevaloise avec ou sans WEBCT 95 pour développer la dématérialisation des relations à l'usager**

### **Monsieur CLAUDEL**

Cinq téléservices ont déjà été réalisés et testés dans les communes de Franconville, Saint-Ouen-l'Aumône, Louvres et Parmain. Le nouveau projet s'enrichit de douze nouveaux téléservices. Il est prévu trois dispositifs de subvention :

- un dispositif relatif aux prestations de mise en œuvre (aide à l'organisation, formation à l'usage des outils, pilotage des sous-traitants éventuels en cas de besoins d'interfaçages avec des applications de la collectivité, accompagnement jusqu'au démarrage et à la *hot line* par la suite) : le plafond de subvention est fixé, pour ce dispositif, à 10 000 euros TTC par collectivité ;
- un dispositif relatif à l'achat et à la mise en place de bornes multimédia de services aux usagers : le plafond de subvention est fixé à 7 500 euros HT en investissement et à 500 euros TTC par collectivité pour le fonctionnement ;
- un dispositif relatif à l'achat et à la mise en place de bornes de pointage des enfants à la cantine et des outils de restitution d'informations : le plafond de subvention est fixé, par borne, à 1 100 euros HT en investissement et à 800 euros TTC en fonctionnement.

Ce rapport a reçu l'avis favorable à l'unanimité de la 1<sup>ère</sup> commission.

### **Monsieur SEBAOUN**

La municipalité de Franconville m'a fait part de sa satisfaction à l'égard du système mis en place par le Conseil Général. Elle souhaite continuer de s'inscrire dans ce dispositif afin de bénéficier, dans le futur, des subventions que l'Assemblée s'apprête à voter. Le pourcentage de la subvention des bornes multimédia de services est dégressif : il est de 30 % pour la première borne installée, de 15 % pour la seconde. Aucune subvention n'est prévue au-delà de deux bornes. Ceci constitue un obstacle à l'égard des grandes communes censées mettre en place des bornes dans les mairies annexes. Le même problème se pose à l'égard des bornes de pointage des enfants à la cantine. Plus il y aura d'enfants dans une ville, plus celle-ci sera obligée de recourir à l'installation de plusieurs bornes. Ce système défavorise les grandes communes.

### **Monsieur SCELLIER**

Cette question a été discutée en 1<sup>ère</sup> commission. La dégressivité de la subvention n'est sans doute pas parfaitement adaptée. Je suis d'avis de changer les barèmes qui ont été établis. Le Président de la 1<sup>ère</sup> commission donne-t-il son accord ?

*Le Président de la 1<sup>ère</sup> commission donne son accord en faveur de la modification des barèmes par l'instauration d'une dégressivité par paliers de 5 %.*

Par ailleurs, je précise qu'il est prévu que le Conseil Général sollicite la Région dans ce domaine.

**Monsieur SEBAOUN**

Il est indispensable que les grandes communes puissent disposer des financements nécessaires pour acquérir ces outils.

**Monsieur MESSAGER**

Depuis 2002, la ville de Louvres est devenue site pilote. Grâce à l'appui de WEBCT, Louvres a pu facilement mettre en place son site Internet. Elle a également mis en place, en collaboration avec le Conseil Général, la Cartevaloise. De nombreuses familles vont désormais être en mesure de régler leurs factures par carte bancaire. A l'avenir, de plus en plus d'opérations pourront être finalisées en ligne.

Les administrés qui ne possèdent pas d'ordinateur pourront utiliser la borne installée à la mairie. Il est prévu qu'une autre borne soit mise en place dans un autre endroit.

Le système donne entière satisfaction et possède un fort potentiel de développement.

**Monsieur DURAND**

Je tiens à préciser que le coût d'une borne de pointage cantine n'est pas excessif. Le montant de ce type d'équipement s'élève à 1 200 euros.

**Monsieur SEIMBILLE**

Certains des plafonds prévus par le dispositif devront probablement être réactualisés.

**Monsieur SCELLIER**

*Le rapport est adopté à l'unanimité avec l'amendement proposé par le Président.*

## **Rapport 1-11 : Versement d'une subvention de fonctionnement mensuelle à VOtv. Signature d'une convention**

### **Monsieur PATERNOTTE**

Ce rapport a pour objet la reconduction de la subvention mensuelle de 30 000 euros pour la période de janvier à septembre 2006. VOtv a été créée en 2002. Après avoir été testée sur l'hertzien, la chaîne a intégré le bouquet Canal Satellite. Elle est aujourd'hui visible à la fois sur TPS et sur Canal Satellite, ce qui représente un potentiel de 140 000 foyers. Elle est également accessible *via* des satellites gratuits (Astra et Hotbird). Le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) a ouvert en 2005 une consultation destinée aux porteurs de projets. La phase d'appel d'offre s'est achevée le 6 janvier dernier. VOtv et le Téléf ont répondu à cette consultation en soumettant un projet de télévision régionale. Le résultat de l'attribution des fréquences sera connu en septembre 2006. Si le CSA n'accordait pas de fréquence sur la TNT à VOtv, le Conseil Général cesserait alors son soutien à la chaîne estimant que l'objectif poursuivi n'est pas atteint.

Un peu plus des 2/3 des Valdoisiens attendent l'arrivée de VOtv sur la TNT selon une étude effectuée par l'Université de Cergy-Pontoise.

Ce rapport a reçu l'avis favorable à la majorité de la 1<sup>ère</sup> commission.

### **Monsieur DURAND**

L'ARTESI milite pour que les télévisions locales rejoignent l'offre de la TNT.

### **Madame GILLOT**

Ce dossier fait débat.

Il est intéressant de pouvoir disposer d'un média local tourné vers les Valdoisiens. Le fait que ce média soit subventionné par des finances publiques constitue un gage d'indépendance. Cette indépendance doit pouvoir profiter à l'ensemble du département. Certains conseillers généraux du Groupe socialiste et apparentés regrettent le manque d'informations sur certains secteurs du département.

### **Monsieur SCELLIER**

Ceci nécessite probablement que nous intervenions.

### **Madame GILLOT**

Cela nécessite également que VOtv élargisse son tour de table financier. A l'heure actuelle, les plus gros financeurs sont le Conseil Général, les Communautés d'agglomération de Cergy-Pontoise et Val de France. Il doit être procédé à un équilibrage sur l'Est du Département. Compte tenu des sommes qui sont en jeu, seuls des groupements de communes sont susceptibles de pouvoir rejoindre le tour de table financier de VOtv.

Il serait intéressant que nous puissions bénéficier d'indications s'agissant du plan d'affaires envisagé après septembre 2006. Il est important que VOtv puisse s'appuyer sur un projet de financement équilibré.

### **Monsieur SIBIEUDE**

J'ai, à de nombreuses reprises, exprimé mes réserves à l'égard de ce dossier. Cette décision a déjà été reportée trois fois. Je pense qu'en septembre 2006, les fréquences ne seront pas accordées compte tenu de la date.

L'étude récente portant sur la TNT montre que seules deux chaînes ont tiré leur épingle du jeu : la chaîne destinée aux enfants et TMC. Les autres chaînes enregistrent des scores très faibles, de moins de 1 % d'audience. 68,4 % des Valdoisiens souhaitent que VOtv soit accessible sur la TNT. Je crains cependant que l'audimat ne suive pas. E-Télé était une chaîne réclamée par tous les Français. Elle est regardée par moins de 1 % d'entre eux.

Les annonceurs n'ont pas fait valoir leur intérêt à l'égard de VOtv jusqu'à présent. VOtv est portée essentiellement par des fonds publics. Si le Département attend de VOtv qu'elle soit une chaîne publique, il doit clarifier sa position et se donner les moyens d'y parvenir. Il ne me semble pas que l'argent public confère un gage absolu d'indépendance.

Cependant, aussi bien par loyauté que par discipline de groupe, je voterai ce dossier.

### **Madame SALGUES**

Je partage l'opinion de Monsieur Sibieude et je m'abstiendrai sur ce dossier.

### **Monsieur SCELLIER**

*Le rapport est adopté à la majorité (abstentions de Madame Salgues et Monsieur Mokhtari).*

## **Rapport 2-08 : Participation du Conseil Général au débat public relatif au prolongement de la Francilienne de Cergy-Pontoise à Poissy/Orgeval**

### **Monsieur SUEUR**

La Commission nationale du débat public a produit un certain nombre de documents qui ont été diffusés par la Commission particulière. Monsieur Bergougnoux est le Président de la Commission particulière. La première réunion publique se tiendra le 8 mars prochain au Hall Saint-Martin.

Il est prévu que la consultation s'achève le 6 juillet. Le débat est organisé par la Commission nationale. Le suivi est assuré par la Commission particulière.

Le prolongement de la Francilienne est un équipement indispensable pour :

- l'attractivité, le développement et la compétitivité des zones d'activités du Département ;
- l'amélioration des liaisons entre les grands équipements d'Ile-de-France ;
- la dynamisation des accès au pôle universitaire de Cergy-Pontoise ;
- l'augmentation de la synergie entre les zones commerciales et les centres touristiques ;
- la facilitation des échanges et l'ouverture sur la région Normandie ;
- la contribution au développement du territoire du Val d'Oise ;
- la sécurité des habitants des localités traversées.

La Commission recueillera les avis, sur la base desquels elle rendra son rapport. L'Etat, en tant que maître d'ouvrage, sera ensuite tenu de se prononcer en premier lieu sur l'opportunité de ce prolongement avant d'en déterminer le tracé. Un tracé initial a été élaboré complété par trois variantes. Ces différents tracés sont soumis à la consultation.

Les financements oscillent entre un et deux milliards d'euros selon les tracés et les contraintes techniques.

Ce rapport a pour objet d'approuver la participation du Conseil Général au débat public, d'exprimer la nécessité de la réalisation de ce bouclage, d'appeler les Valdoisiens à déclarer leur soutien à ce projet essentiel et d'autoriser le Président à établir un cahier d'acteur qui sera versé au débat.

Ce rapport a reçu l'avis favorable unanime de la 2<sup>ème</sup> commission et l'avis conforme de la 1<sup>ère</sup> commission.

### **Monsieur SCHELLIER**

Il convient de remplacer, dans l'intitulé de la délibération, « *Cergy-Pontoise* » par « *Méry-sur-Oise* ».

### **Monsieur CLAUDEL**

Je voterai favorablement ce dossier. Cependant, je voudrai en dénoncer l'hypocrisie. Le tracé dans le Vexin a été élaboré dans le simple but de proposer une alternative aux couloirs historiques. Cette alternative manque totalement de sérieux. Il s'agit de procéder au bouclage de la Francilienne et non à la déviation de la ville nouvelle. Le bouclage de la Francilienne ne doit pas excéder un certain kilométrage et doit permettre d'assurer le maximum de dessertes.

Le tracé dans le Vexin compte 56 kilomètres, soit 34 kilomètres de plus que les trois autres tracés envisagés.

Je doute que le débat public puisse être serein et positif. Voici la conclusion que je tire de ce dossier : lorsque les décideurs n'ont pas le courage de décider, on ne peut plus rien décider.

### **Monsieur CALABUIG**

Je suis favorable au bouclage de la Francilienne. Toutefois, j'estime que ce rapport comporte de trop nombreuses zones d'ombre qui vont probablement me conduire à m'abstenir. Le chapitre 4 du rapport évoque un rapport d'audit qui « *confirme la nécessité de boucler la Francilienne selon la solution Rive droite, qui s'appuie sur une infrastructure à péage* ». Je suis en désaccord avec cette option. Je crains pourtant qu'elle soit celle vers laquelle nous nous orientons, compte tenu des antécédents de l'A 14 et de l'A 86 Ouest. Le financement de cette dernière, d'un coût approximativement équivalent au prolongement proposé, a été confié à une société privée. Cette société privée va donc, pour se rembourser, installer des péages. Cette méthode met une fois de plus les automobilistes à contribution. La juste volonté, exprimée au chapitre 5, de garantir le milieu environnemental laisse penser qu'une partie du tronçon devra être réalisé de façon souterraine. Ceci ferait grimper le coût de l'opération à un milliard d'euros. En l'espèce, la générosité de l'Etat est étonnante lorsque l'on sait que celui-ci ne respecte pas ses engagements programmés dans le contrat de plan.

Les services publics de transport doivent être une priorité. Des projets doivent être entrepris sur les lignes SNCF, en particulier sur la ligne Paris-Valmondois.

### **Monsieur SCELLIER**

La délibération sur laquelle l'Assemblée doit se prononcer vise à :

- approuver la participation du Conseil Général au débat public ;
- exprimer la nécessité absolue de la réalisation du bouclage de la Francilienne pour le développement économique, la création d'emplois, l'amélioration des conditions de déplacement des habitants dans le respect de l'environnement ;
- appeler les acteurs du Département à déclarer leur soutien à ce projet essentiel à l'aménagement du territoire ;
- autoriser à établir un cahier d'acteur qui sera versé au débat.

La délibération rappelle également que l'Assemblée départementale, à l'issue du bilan du débat, devra se prononcer sur le tracé qu'elle juge le plus pertinent.

### **Madame GILLOT**

A l'instar de Monsieur Claudel, je considère certains arguments du dossier véritablement hypocrites. La Francilienne figure dans les documents d'urbanisme depuis 40 ans. Il s'agit d'un sujet de polémique récurrent. Je crains que le débat public ne fasse que raviver cette polémique.

La Francilienne est aujourd'hui bouclée par la N 184. La N 184 traverse Eragny-sur-Oise de part en part depuis 1975. Cette voie devrait être un boulevard urbain. Elle comporte cinq carrefours au total. Il s'agit de carrefours d'échanges réguliers entre les quartiers. Des dizaines d'accidents mortels sont survenus sur ce tronçon de la N 184 depuis trente ans.

Le dossier qui nous a été communiqué n'a pas été actualisé. Il s'appuie sur des plans qui datent de 2001 et sur des chiffres qui ne sont pas cohérents avec les dernières études de

circulation réalisées par les services de la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise et du Conseil Général.

Le coût de l'organisation du débat public est extrêmement élevé. Il a été estimé entre un et deux millions d'euros. Il n'est pas certain qu'au final, le problème du bouclage de la Francilienne soit résolu.

Le tracé Nord/Ouest qui est soumis au débat public ne constitue en aucun cas le bouclage de la Francilienne. Par ailleurs, je constate que le tracé N3 épouse exactement l'actuel tracé de la N 184. Il s'agit du projet le moins onéreux et qui est donné par les tableaux comme étant le plus efficace. Il est capable d'absorber 127 000 voitures par jour. Ce tracé N3 suscite toute mon inquiétude. Il est pourtant plébiscité par un certain nombre de personnes, favorables à des aménagements, mais qui souhaitent que la circulation soit conservée en l'état.

Le problème de la N 184 doit être résolu en tenant compte à la fois de la sécurité des usagers et de la sécurité et du confort des riverains. La transformation de la N 184 en un prolongement de la Francilienne n'est pas une bonne solution. Une telle solution serait dramatique.

Je souhaite qu'il soit fait mention de la qualité de vie des riverains de la N 184 dans la phrase du délibéré *« exprimer la nécessité absolue de la réalisation du bouclage de la Francilienne pour le développement économique, la création d'emplois, l'amélioration des conditions de déplacement des habitants dans le respect de l'environnement »*.

### **Monsieur SCHELLIER**

Je crains qu'une telle mention ne fasse que conforter le tracé N3. Toutefois, je partage votre point de vue. Il n'est pas raisonnable d'envisager de transformer la N 184 en tronçon autoroutier. C'est pourquoi j'interviendrai à vos côtés dans le débat.

Je suis favorable à ce que le texte de la délibération mentionne que la réalisation du bouclage de la Francilienne doit permettre de re-qualifier, en boulevard urbain, les portions de la N 184 qui traversent des zones agglomérées. Il est important que le bouclage de la Francilienne ne conduise pas à la dégradation des conditions de vie des riverains de la N 184.

### **Madame GILLOT**

Je n'accepterai pas d'apporter mon soutien à une délibération qui négligerait le problème de la N 184. Je vous demande de mettre aux voix l'amendement suivant à l'alinéa 3 de la délibération : *« affirmer que le problème crucial de la N 184 doit être traité dans le sens d'une requalification en boulevard urbain et le cadre de vie de ses riverains amélioré et sécurisé »*.

### **Monsieur SCHELLIER**

Je comprends vos préoccupations. Pour autant, je considère que l'introduction d'un tel passage laisserait à penser que le Conseil Général se prononce sur les itinéraires avant que le débat public n'ait eu lieu. Il est préférable que le Conseil Général attende le terme du débat public pour affirmer ce qu'il entend accepter et ce qu'il entend refuser.

### **Monsieur PUPPONI**

Je souhaite profiter de ce débat pour évoquer le problème du prolongement de l'A 16. La majorité des élus de l'Est du Département est opposée à ce que l'A 16 puisse être prolongée jusqu'à Garges – Sarcelles pour être raccordée au BIP. Ils souhaitent que l'A 16 soit raccordée à la Francilienne à la Croix verte.

### **Monsieur SCELLIER**

Nous n'entendons pas que le tracé de l'A 16, sous l'égide de la Sanef, soit prolongé au-delà de la Francilienne. Toutefois, nous considérons qu'il doit être ménagé la possibilité, pour le Département, de raccorder la Francilienne au tracé initialement prévu pour l'A 16 afin de permettre une jonction avec les villes adjacentes par le biais de boulevards urbains.

### **Monsieur PUPPONI**

L'unanimité des élus de l'Est du Département ont exprimé leur accord, dans le cadre du schéma de cohérence territoriale (SCOT), en faveur de la réalisation d'une voie de désenclavement par le sud.

### **Monsieur SIBIEUDE**

La réalisation du bouclage de la Francilienne est vitale pour l'agglomération de Cergy-Pontoise. Les débats durent depuis vingt ans. Je crains que les nouveaux tracés qui sont apparus dans le projet constituant, pour certains, l'opportunité de différer encore davantage la prise de décision.

Je m'oppose à la conversion de la N 184 en autoroute. S'agissant du tracé N3, il me paraît être complètement farfelu, tout comme l'est celui du Vexin. Il convient de mentionner dans la délibération du Conseil Général que le débat public ne doit en aucun cas aboutir à un nouveau report de la décision. Il s'agit d'une précaution importante. J'estime qu'il serait dilatoire de conclure à la nécessité de procéder à de nouvelles études de faisabilité. Cette formulation permet de ne pas prendre position dans le débat relatif aux tracés.

### **Monsieur ENJALBERT**

Je partage les craintes de Madame Gillot. Toutefois, il ne me paraît pas pertinent de ne mentionner qu'une restriction. Les restrictions sont nombreuses. Soit le Conseil Général prend parti de toutes les citer, soit il n'en cite aucune.

### **Monsieur CLAUDEL**

Je suis entièrement d'accord avec Jean-Pierre Enjalbert. Nous avons de nombreuses oppositions à faire valoir. Il ne me semble pas propice de n'en citer qu'une.

### **Monsieur BRETON**

Je suis solidaire avec Madame Gillot. Le territoire de ma commune est traversé par le boulevard de l'Oise. Ceci génère de lourdes conséquences quant au fonctionnement de la ville.

Je souhaite que le projet de bouclage de la Francilienne aboutisse et ce, dans l'intérêt du département. Ce projet doit permettre à la communauté d'agglomération de se développer.

### **Monsieur SIBIEUDE**

Je tiens à souligner que la restriction que je propose concerne la totalité des tracés.

### **Monsieur SUEUR**

Le Conseil Général se prononcera en faveur d'un tracé à la fin du débat. Il serait maladroit qu'il élimine d'office un tracé avant même la tenue du débat public. Nous sommes cependant parfaitement conscients des nuisances que subissent les riverains de la N 184. C'est pourquoi je vous propose d'ajouter que *« le prolongement de la Francilienne est un équipement indispensable pour (...) la résorption de l'insécurité dont souffrent les riverains de la N 184 »*. De même, je vous propose de mentionner que le *« Conseil Général ne souhaite pas que le débat public aboutisse à une relance des études »*.

### **Madame GILLOT**

Je souhaite que mon amendement soit mis au vote.

### **Monsieur SCELLIER**

L'amendement de Madame Gillot est conforme, au fond, à la position que défend la majorité départementale. Toutefois, je l'appelle à voter contre.

### **Madame GILLOT**

Mon amendement concerne l'alinéa 3 de la délibération. Je vous en donne lecture : *« affirmer que le problème crucial de la N 184 doit être traité dans le sens d'une requalification en boulevard urbain et le cadre de vie de ses riverains amélioré et sécurisé »*.

### **Monsieur SIBIEUDE**

Je ne souhaite pas voter contre cet amendement.

### **Monsieur SCELLIER**

La majorité s'efforce de présenter des positions communes et cela implique d'observer une discipline de groupe.

L'amendement de Madame Gillot est conforme, au fond, à la position que défend la majorité départementale. Toutefois, voter en faveur de cet amendement serait aller contre la démarche que nous souhaitons emprunter. Cela ne signifie pas pour autant que le Conseil Général approuve le tracé N3.

Afin de se prémunir contre une éventuelle relance des études, le Conseil Général, dans sa délibération, demande que le débat public se cantonne aux trois tracés élaborés en 1998.

**Monsieur SIBIEUDE**

Je vous rappelle que par respect de la discipline de groupe, je me suis conformé, au cours de cette séance, aux consignes décidées par le Président lors du vote du rapport 1-11. L'amendement que je propose a pour but d'enrichir la délibération et de rallier le vote de l'opposition. Cet amendement ne revient en aucun cas sur l'esprit de la délibération.

L'amendement de Madame Gillot me place en porte-à-faux. Un vote défavorable de ma part à cet amendement pourrait être utilisé par certains à des fins politiques.

M'autorisez-vous, Monsieur le Président, à m'abstenir sur ce vote ?

**Monsieur SCELLIER**

Vous avez parfaitement le droit de vous abstenir. La majorité, tout comme l'opposition, n'est pas toujours unanime.

*La séance est suspendue sur demande du Président du Conseil Général.*

**Monsieur SCELLIER**

Je rappelle que le rapport exprime le souhait, en ce qui concerne le Vexin, que *“cette infrastructure de déplacement ne soit pas réalisée sans garantir la préservation du milieu environnemental existant, et notamment le Parc naturel du Vexin”*.

Nous vous proposons un additif à l'exposé des motifs ; additif qui va vous être lu par Monsieur Sueur.

**Monsieur SUEUR**

L'additif est le suivant : *« et la résorption de l'insécurité et des graves nuisances dont souffrent les riverains de la RN 184 »*.

**Monsieur SCELLIER**

Il vous est également proposé de compléter la phrase du délibéré *« exprimer la nécessité absolue de la réalisation du bouclage de la Francilienne pour le développement économique, la création d'emplois, l'amélioration des conditions de déplacement des habitants dans le respect de l'environnement »* en la concluant par *« dans le cadre des trois tracés précédemment et largement étudiés »*.

**Monsieur SIBIEUDE**

Je propose, lors de la prochaine séance de l'Assemblée départementale, de déposer, conjointement avec Madame Gillot, une motion portant sur la problématique de l'A 184 à condition que son amendement ne soit pas voté.

**Madame GILLOT**

Je souhaite que mon amendement soit mis aux voix.

**Monsieur SCELLIER**

*L'amendement est rejeté (12 voix pour et 23 voix contre).*

*Les modifications apportées à la rédaction de la délibération sont approuvées à la majorité (deux abstentions).*

Par ailleurs, Méry-sur-Oise se substitue désormais à Cergy-Pontoise dans l'intitulé de la délibération.

## **Rapport 3-03 : Avis du Département concernant la révision du Plan d'exposition au bruit de l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle**

### **Monsieur ENJALBERT**

Le rapport indique que le Plan d'exposition au bruit auquel était soumis le Département est parvenu à échéance. Le Plan d'exposition au bruit révisé comporte des éléments nouveaux :

- substitution de l'indice LDEN à l'indice psophique ;
- création d'une nouvelle zone ;
- fortes restrictions urbaines.

Compte tenu des positions antérieures de l'Assemblée départementale, il est proposé d'émettre un avis défavorable à ce Plan d'exposition au bruit révisé.

Ce rapport a reçu l'avis favorable à la majorité des 3<sup>ème</sup> et 1<sup>ère</sup> commissions.

### **Madame GRIS**

Les nuisances sonores touchent une part de plus en plus large du territoire du Val d'Oise. Nous demandons à l'Etat de respecter ses engagements (plafonnement du nombre de mouvements, modification des procédures de décollage et d'atterrissage, limitation des vols de nuit, réduction accélérée des avions bruyants). Le PEB qui nous est proposé vise à permettre à l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle de se développer sans trop de restrictions. Le Groupe socialiste et apparentés votera contre ce nouveau PEB.

### **Monsieur SCELLIER**

Tant qu'aucune décision sur le long terme ne sera prise à l'égard de l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle, tout ce qui sera proposé apparaîtra, aux yeux des élus locaux, comme une possibilité d'accroître le droit à polluer. Tel est ce que j'ai indiqué au Préfet et tel est ce qui fonde notre opposition unanime à l'égard de ce nouveau PEB.

### **Monsieur MOKHTARI**

La Ministre de l'environnement, qui participait jeudi 23 février au Conseil municipal de Garges-lès-Gonesse, ne partage pas la position des élus du Conseil Général. La majorité du Conseil municipal de Garges-lès-Gonesse a voté en faveur du nouveau PEB.

### **Monsieur SCELLIER**

Nous n'avons pas pour habitude de nous faire dicter notre position par les ministres, quelle que soit leur appartenance politique.  
*Le rapport est adopté à l'unanimité.*

**Rapport 4-05 : Financement des dépistages des cancers : signature d'une convention de subventionnement départemental avec l'association Prévention et Santé en Val d'Oise. Signature d'un avenant à la convention de délégation de compétences du 28 juillet 2005**

**Monsieur BAZIN**

La loi du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales, recentralise les programmes de dépistage des cancers. Toutefois, le Département a souhaité continuer de s'impliquer dans la prévention des cancers du sein et du dépistage colo-rectal. Nous en profitons pour modifier les procédures de prise en charge financière de notre participation.

La partie « colo-rectal » est estimée à 561 000 euros annuels, pour un taux de participation de 40 % de la population cible, soit 48 000 tests. Les premières évaluations font apparaître la nécessité de recruter du personnel.

La partie « cancer du sein » est évaluée à 848 000 euros, avec un objectif de 40 000 mammographies.

Les frais de structure (charges de fonctionnement liées aux deux dépistages) sont estimés à 131 000 euros. Le budget prévisionnel 2006 s'élève donc à 1 540 000 euros pour les deux dépistages.

La participation de l'Etat correspond au minimum à la dotation globale de décentralisation d'un montant de 80 000 euros, qui est versée au Conseil Général. Une participation directe à la structure est sollicitée auprès de l'Etat à hauteur de 294 659 euros.

Le projet de convention prévoit de verser à PSVO une subvention annuelle composée d'avantages en nature et d'une subvention assise sur l'activité réelle :

- le montant des avantages en nature est estimé à 140 422 euros pour l'année 2006 ;
- la subvention complémentaire de fonctionnement est indexée à l'activité de dépistage : elle est calculée sur la base de deux euros par mammographie pratiquée, et de deux euros par test « hemocult » (test utilisé pour le dépistage du cancer colo-rectal). Les objectifs 2006 étant de 40 000 mammographies et de 48 000 tests « hemocult » sur six mois d'activité, la subvention de fonctionnement 2006 serait de 176 000 euros.

La contribution globale du Conseil Général s'élèverait donc à 316 422 euros en 2006. Pour rappel, cette participation était de 350 640 euros en 2005, et concernait uniquement le cancer du sein.

Ce rapport a reçu l'avis favorable unanime de la 4<sup>ème</sup> commission et l'avis conforme de la 1<sup>ère</sup> commission.

**Monsieur SEBAOUN**

Compte tenu de son développement, l'imagerie pourra être utilisée dans l'avenir pour le dépistage du cancer colo-rectal. Le Département acceptera-t-il d'y recourir et sera-t-il prêt à en assumer le coût ?

**Monsieur BAZIN**

Cette question sera examinée ultérieurement.

**Monsieur ENJALBERT**

Cette délibération constitue une étape importante s'agissant du dépistage des cancers les plus fréquents. Le corps médical ne peut que s'en féliciter.

**Monsieur SEBAOUN**

Le cancer de la prostate est le plus fréquent chez l'homme. Peut-être le Département pourrait-il également financer son dépistage ?

**Monsieur BAZIN**

Je tiens à souligner que l'ensemble des médecins libéraux du département s'implique très fortement dans cette campagne.

La décision d'élargir les campagnes de prévention est extrêmement complexe. Elle doit être prise au niveau national. Les enjeux sont très différents en fonction des cancers.

**Monsieur SCELLIER**

*Le rapport est adopté à l'unanimité (Monsieur Montaldo n'a pas pris part au vote).*

## **Rapport 4-07 : Modalités de mise en œuvre de la loi du 13 août 2004 portant décentralisation du Fonds de solidarité pour le logement (FSL) au 1<sup>er</sup> janvier 2005**

### **Monsieur DAVIOT**

La loi portant décentralisation du Fonds de solidarité logement (FSL) du 13 août 2004 est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2005. Cette loi donne au Conseil Général la compétence pour organiser la gestion du FSL.

Les dispositifs anciens doivent être regroupés en un seul et même règlement intérieur pour une application au 1<sup>er</sup> mars 2006, avec notamment un cahier des charges prévoyant un nouveau mode de conventionnement des associations et un appel à projet adossé au cahier des charges. Il nous est aujourd'hui proposé d'adopter le règlement du FSL, d'inscrire des crédits de 3 226 771 euros pour 2006 et de verser à la CAF la dotation départementale (70 % en début d'exercice et 30 % après validation, par le Comité départemental, du bilan d'activités et du rapport de l'agent comptable).

Ce rapport a reçu l'avis favorable unanime de la 4<sup>ème</sup> commission et l'avis conforme de la 1<sup>ère</sup> commission.

### **Madame GRIS**

L'augmentation continue des loyers et des charges parallèlement à celle du chômage et à la fluctuation des revenus liée à la précarisation croissante met en difficulté de plus en plus de Valdoisiens pour le paiement de leur loyer. Le Département gère désormais le FSL dans sa totalité. Il a fallu pour cela procéder à la refonte du règlement intérieur et préciser les modalités et le contenu du partenariat, en particulier avec les associations.

La qualité de la démarche est incontestable. Il convient toutefois de s'interroger quant au niveau de rémunération des associations. Les situations sont extrêmement complexes et les solutions particulièrement difficiles à trouver.

Ce dispositif ne répond pas au manque chronique de ressources et de logements dans le Val d'Oise. Les familles les plus en difficultés risquent d'en pâtir. Le fait de balloter les enfants de centres d'hébergement en hôtels génère des impacts désastreux. Permettre aux familles d'accéder à un logement et de le conserver est un enjeu majeur.

### **Monsieur CALABUIG**

Je suggère au Conseil Général de réfléchir à la mise en place d'un FSL jeune. Ce dispositif existe dans d'autres départements. Il s'agirait de verser une subvention forfaitaire destinée à faire face aux premières dépenses d'accès au logement. Cette subvention serait accordée en fonction de critères d'éligibilité particuliers, distincts des aides du FSL classique. Le barème de ressources de droit commun du FSL ne serait pas appliqué. Le FSL jeune serait attribué aux individus entre 18 et 25 ans, ayant des ressources inférieures ou égales au Smic. Il pourrait être cumulable avec le Fonds d'aide aux jeunes (FAJ). Certains jeunes, bien qu'ayant un salaire, ne parviennent pas à trouver de logement.

**Monsieur SCELLIER**

Je demande à Monsieur Bazin de se saisir de cette proposition. On ne peut que regretter qu'une telle précarité existe. Il appartient donc au Conseil Général d'essayer de trouver des solutions.

**Monsieur DAVIOT**

Je précise qu'une réflexion portant sur le FAJ est envisagée.

**Monsieur SEBAOUN**

Je constate que la durée de garantie pour les logements sociaux est de 12 mois alors qu'elle est de 36 mois pour les logements du parc privé. Quelles en sont les raisons ?

**Monsieur BAZIN**

Les moyens consacrés à l'accompagnement social lié au logement sont en augmentation. Le nouveau barème se traduit par une hausse de plus de 100 000 euros de la participation départementale.

Le Comité de pilotage veille à ce que la part du budget du FSL consacrée au maintien dans les lieux réponde aux besoins constatés par les commissions. Le budget initial peut parfaitement être modifié en fonction des besoins réels qui se font jour sur le terrain.

La question de Monsieur Sebaoun donnera lieu à une réponse après examen par l'administration départementale.

**Monsieur SCELLIER**

*Le rapport est adopté à l'unanimité.*

## **Examen des motions**

*L'adoption de la motion relative à Argenteuil est renvoyée à la prochaine séance de l'Assemblée départementale.*

**Saisine de la 1<sup>ère</sup> commission au sujet de la notation du Conseil Général effectuée par un cabinet indépendant**

**Monsieur PATERNOTTE**

Les documents d'évaluation fournis par la Direction générale des collectivités locales (DGCL), et qui ont été présentés en 1<sup>ère</sup> commission, vous ont été distribués en début de séance. Ils montrent notamment que le potentiel fiscal du Département du Val d'Oise est nettement inférieur à celui des autres départements d'Ile-de-France.

Je vous donne lecture de l'avis de la 1<sup>ère</sup> commission : « *La 1<sup>ère</sup> commission émet un donner acte à la communication des données fiscales issues de la DGCL. La 1<sup>ère</sup> commission souhaite être informée de la suite donnée par Public Evaluation System aux demandes d'explication du Conseil Général* ».

Cet avis a reçu l'avis favorable unanime de la 1<sup>ère</sup> commission.

**Monsieur SCHELLIER**

Public Evaluation System a été mis en demeure de fournir les éléments lui ayant permis d'établir sa notation. La SA Public Evaluation System n'est en réalité qu'une boîte aux lettres. La société nous a transmis les coordonnées de l'un de ses représentants avec qui notre avocat a pris contact.

La Région ayant subi la même notation que le Département, j'envisage de prendre contact avec elle afin de savoir quelle suite elle entend donner.

**Madame GILLOT**

J'attends un engagement fort de l'exécutif départemental sur ce dossier.

**Monsieur SCHELLIER**

*La motion est adoptée à l'unanimité.*